VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-06-09

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 juin 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE , M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, M. Olivier COLLO (pouvoir de Mme Martine ARNAL) M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Pierre Yves-STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTE (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Michel COLIN, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Martine ARNAL (pouvoir à M. Olivier COLLO), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre Yves-STUCKI), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Frédéric BUONO, M. Erik LINQUIER, Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Guy HEMET), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), M. Michael THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Pierre Yves-STUCKI

Date de convocation : 19 juin 2012
Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

N° de l'ordre du jour :
2012.06.09 : Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le contrat régional entre la ville de Versailles et le Conseil Régional d'Ile-de-France.

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

❑ **M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-6 ;

Vu la délibération n° CR 57-01 du conseil régional d'Ile-de-France du 13 décembre 2001 relative à l'évolution du règlement des contrats régionaux et création des contrats de territoire et fixant les nouveaux plafonds des contrats ruraux ;

Vu la délibération n° 2012-05-51 du conseil municipal de la Ville de Versailles du 10 mai 2012 relative à une demande de contrat régional auprès du conseil régional d'Ile-de-France pour les opérations de création d'un jardin public sur le site des étangs Gobert, la restauration de la chapelle Richaud et la création d'une cour des senteurs dans le quartier Saint-Louis ;

Un contrat régional est un engagement de la Région Ile-de-France d'une part, et d'une commune d'Ile-de-France d'autre part, en vue de réaliser un programme pluriannuel d'investissements dont le contenu a fait l'objet d'une concertation préalable en vue du financement de réalisations concourant à l'aménagement et à l'équipement cohérents et durables d'une partie du territoire régional.

Un contrat doit comporter au moins trois opérations, dont la principale ne peut représenter plus de 60% du montant total subventionnable plafonné à 3 000 000 € HT.

Le taux de l'aide s'élève à 35% du montant HT des opérations subventionnables, dans la limite du montant plafond, soit 1 050 000 €.

Le programme du contrat doit être achevé dans un délai maximum de 5 ans suivant la signature du contrat.

La ville de Versailles souhaite présenter une demande de contrat régional auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France. A cette fin, une réunion de concertation a eu lieu en février 2012 entre ces services.
Dans le cadre de l'instruction du dossier, le Conseil Régional demande une délibération de l'établissement public de coopération intercommunale dont dépend la Ville prenant acte de la demande d'attribution de contrat.

Les opérations que la ville de Versailles présente dans la demande de contrat sont les suivantes :

- **Création d'un jardin public sur le site des étangs Gobert :**

L'opération porte sur la réalisation d'un aménagement paysager de l'ensemble du site et doit permettre au public une réappropriation des lieux des anciens ouvrages hydrauliques (fonds de bassins, berges, belvédère, promenades plantées, talus).

Le début des travaux est prévu en novembre 2012, pour une ouverture au public de ce jardin au printemps 2013 dans le cadre de l'année Le Nôtre.

Le montant estimé des travaux, pour la partie espaces verts, mobilier et jeux pour enfants, est de 750 000 € HT, soit 897 000 € TTC.

- **Restauration de la chapelle Richaud :**

Cette opération consiste en la restauration intérieure et l'aménagement en équipement culturel de la chapelle de l'ancien Hôpital Richaud ; elle s'inscrit dans le cadre du projet global d'aménagement urbain de la totalité de l'îlot Richaud.

Le début des travaux est prévu en janvier 2013, pour un montant estimé à 1 700 000 € HT, soit 2 033 200 € TTC.

- **Création d'une cour des senteurs dans le quartier Saint-Louis :**

L'opération consiste en la création d'un parcours dédié à l'art des parfums dans le quartier Saint-Louis.

Cette promenade olfactive constituera une nouvelle entrée depuis la place d'Armes vers le quartier Saint-Louis et se composera de 4 espaces : la cour des senteurs, les cabinets à herboriser, le carré des parfumeuses, le verger des polinisateurs.

Le début des travaux est prévu en novembre 2012 pour un montant estimé à 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *prend acte de la délibération n°2012-05-51 du conseil municipal de la ville de Versailles du 10 mai 2012, relative à une demande d'attribution d'un contrat régional auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour les opérations de création d'un jardin public sur le site des étangs Gobert, la restauration de la chapelle Richaud et la création d'une cour des senteurs dans le quartier Saint-Louis.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

PREF. 78
05.07.12